



PRESENTATION SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2026

1. Budget de Fonctionnement (Commune)

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **325 706,21 €**.

- **Dépenses de fonctionnement (325 706,21 €) :**
 - **Charges à caractère général (93 941 €) :** Incluent l'énergie (10 000 €), l'entretien de la voirie (16 000 €) et les primes d'assurance (9 685 €).
 - **Charges de personnel (87 720 €) :** Destinées à la rémunération des agents titulaires et non titulaires ainsi qu'aux charges sociales.
 - **Autres charges de gestion courante (109 861,21 €) :** Comprennent les indemnités des élus (24 400 €) et les contributions aux syndicats/collectivités (SIVOS) pour 62 000 €.
 - **Virement à la section d'investissement (10 000 €) :** Représente l'autofinancement prévisionnel dégagé par le fonctionnement.
- **Recettes de fonctionnement (325 706,21 €) :**
 - **Excédent reporté (34 178,41 €) :** Report de l'excédent de l'exercice précédent.
 - **Impôts et taxes (161 740,80 €) :** Principalement les taxes foncières et d'habitation (131 000 €) ainsi que l'attribution de compensation (26 940,80 €).
 - **Dotations et participations (87 000 €) :** Incluant la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

2. Budget d'Investissement (Commune)

Le budget d'investissement s'équilibre à **133 456,62 €**.

- **Dépenses d'investissement (133 456,62 €) :**
 - **Déficit reporté (69 579,44 €) :** Solde d'exécution négatif des exercices précédents à couvrir.
 - **Travaux de voirie (40 497,18 €) :** Investissements programmés sur le réseau routier communal.
 - **Matériel et outillage (9 780 €) :** Notamment pour l'achat d'une épareuse (8 180 €) et d'une débroussaileuse.
 - **Remboursement de la dette (12 000 €) :** Remboursement annuel du capital des emprunts.
- **Recettes d'investissement (133 456,62 €) :**
 - **Excédent capitalisé (33 124,59 €) :** Autofinancement issu des résultats passés.
 - **Subventions attendues (52 830 €) :** Aide du département et de l'État pour les projets de voirie et travaux de restauration des bâtiments.
 - **FCTVA (6 195,90 €) :** Récupération de la TVA sur les investissements passés.
 - **Virement de la section de fonctionnement (10 000 €) :** Apport direct du budget de fonctionnement.

3. Budget Annexe de l'Assainissement

Ce budget spécifique suit les opérations liées au service d'assainissement collectif.

- **Section de Fonctionnement (57 798,14 €) :**

- **Dépenses** : Dominées par les dotations aux amortissements (46 687,11 €) et les charges de maintenance (2 000 €).
- **Recettes** : Essentiellement les redevances perçues auprès des usagers (32 798 €) et les amortissements des subventions.
- **Section d'Investissement (128 600,47 €)** :
 - **Dépenses** : Comprend un déficit reporté de 24 457 € et des travaux d'équipement (diagnostic du système) pour 35 000 €.
 - **Recettes** : Alimentées par l'autofinancement (amortissements de la section de fonctionnement pour 46 687,11 €) et un excédent reporté de 60 845,57 €.

4. **Présentation consolidée :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
	Crédits ouverts	Crédits ouverts	Dont Restes à réaliser 2024
COMMUNE			
Dépenses	325 706,21	133 456,62	0
Recettes	325 706,21	133 456,62	34 178,41
ASSAINISSEMENT			
Dépenses	57 798,14	128 600,47	31 020
Recettes	57 798,14	128 600,47	20 680
TOTAL BUDGETS			
Dépenses	383 504,35	262 057,09	31 020
Recettes	383 504,35	262 057,09	54 858,41
DEPENSES TOTALES		645 561,44	72 331
RECETTES TOTALES		645 561,44	31 020

5. **Niveau des taux d'imposition :**

	Taux 2025 %	Taux 2026 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	39 ,45	39 ,45
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	142,29	142,29
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	9,81	9,81

6. **Effectif salarial et charges de personnel**

L'effectif des emplois communaux est de 3 agents titulaires :

1. 1 agent de catégorie B :

1 secrétaire de mairie au grade de rédacteur territorial, en charge des finances et du personnel (17h/hebdo).

2 agents de catégorie C :

- 1 agent technique à temps complet en charge de l'entretien de la voirie communale, des espaces verts, des stations d'épuration mais aussi des locaux de la Mairie, au grade d'adjoint technique territorial
- 1 agent adjoint administratif chargé de l'accueil au public, état-civil, urbanisme...

Les charges de personnel sont estimées à 87 720 €.